AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE. No. 47. MANITOBA. JEUDI, 17 MAI, 1877.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

CONDITIONS

D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du Collège.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00



Reclamations Contradictoires sur les Terres d'Occupants.

— oo —

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comté de Marquette Est le 18e jour de juin prochain à dix heures de l'avant midi pour entendre telles réclamations que les parties pourront désirer de faire régler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Intérieur. La liste de ces réclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Régistrateur du Comté en conformité de la 38 Victoria chapitre 52, 8e clause. Les parties réclamant devront aussi attester sous serment ou par déclaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre réclamant contradictoire de leurs réclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexe à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry 1 mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

LISTE DES RECLAMATIONS.

MARQUETTE EST.

NOM DU RECLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE. Paroisse Lot No.	No. dans le Régistre de la Cie. B. d'Hudson.	Superficie en acres.	REMARQUES.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.				
Robert Morgan..............	7	1682, 1083	165.6	Réclamée aussi par Louis Gagnon et Angus Morrison.
Louis Gagnon..............	16	1096	119.7	Réclamée aussi par Alex. Murray.
Hon. Donald A. Smith.....	82	1180	113.1	" " J. H. Burnell.
Rev. F. X. Kavanagh......	119	1520	98.4	" " Antoine Houle.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Daniel Maloney	29	....	82.5	Réclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska."
Rev. F. X. Kavanagh......	33	....	113	Réclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska".
Hon. James McKay	37	....	121.5	Réclamée aussi par Wm. C Spence
Felix Chenier	38	....	105.5	" " Louis Desjarlais
Alexander McPherson......	39	....	98	" " A Gonville.
Andr. et Miles McDermot..	61	....	126.16	" " D Caplette.
John Taylor..................	109	....	253.20	" " F. Brown et Philippe Flett.
William Crawford...........	115	....	107.55	Réclamée aussi par Jos. Bremner.
" "................	116	....	100 65	" " George Wilds.
Thos. H. Brown	126	....	95 25	" " Alexis Vivier.
Maurice Lowman............	133	....	99	" " Joseph Kirton.
Paschal Gladu...............	135	....	110.7	" " Joseph Vivier
George Hookey..............	160	....	96.6	" " Isabella Hallett.
Andrew Bourke..............	161	....	193.2	" " " "
" "................	162 et 163	....	244.8	" " John Omand.
Angelique Short............	166	....	106.8	" " Alex Murray.
Hon. James McKay	167	....	313.5	" " R. Collingwood
Robert Tait..................	171 et 172	....	216.6	" " F. X. Perreault.
John Taylor..................	193	....	99	" " Hon. Jas McKay
Louis Fleuris................	199	....	229.2	" " Louis Sayers.
Louis Sayers.................	200	....	184.5	" " François Lefort.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Charles De Montigny.......	partie de 10	....	119.85	Réclamé aussi par Michel Monette
John H Burnell...............	12	....	70.61	" " Sévère McKay.
William Swain..............	59	....	155	" " P. Ledoux, Sr.
James Cameron	76	....	114	" " Alexis Vivier, sr.
Alexander Cunningham...	78	....	121	" " Chas. Vivier.
Hon Jas. McKay..........	176	....	123	" " Moise St. Denis
John Johnson................	211	....	166.93	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
" "................	parti de212	....	150.21	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
Hon. Donald A. Smith.....	234	....	92.44	Réclamée aussi par Bernard Desjarlais.
Pierre Thibert..............	237	....	119.98	Réclamée aussi par Joseph Flamont.
Jean Bellehumeur..........	238	....	117.97	Réclamée aussi par Sévère McKay
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANCOIS XAVIER.				
Joseph McLeod	1	1076 & 1077	237.60	Partie de ce lot est réclamée par Louis Gagnon.
d Gagnon....................	17	1097	112.50	Réclamée aussi par Frank L. Hunt
John Taylor..................	partie de 54	1174	189.70	" " Alexis Bercier
Bernier......................	partie de 54	1148		" " Gabriel Lavallée
Thomas Lumsden...........	57	1152	106 50	" " Madeleine Fournier.
William Pritchard...........	84	1182, 1183	199.20	Partie de ce lot est réclamée par Alex. McKay et Veuve Vallée.
Robert Patenaude...........	100	1200 et partie 1201	105.70	Réclamée aussi par Veuve Allard.
				" " Joseph Welsh.
Hyacinthe St. Germain.....	102	1203 & 1204	181.80	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.
George Stephen.............	104	1206 & 1207	300.28	
James Farquarson.........	113	1530	322.90	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.

Association St. J.-Baptiste
DE MANITOBA.

ELECTION DES OFFICIERS.

Dimanche prochain, le 20 courant, il y aura une assemblée générale des membres de l'association St Jean-Baptiste, à 2 hrs. P. M., dans la grande salle du Collége de St. Boniface.

A cette réunion, après l'admission des nouveaux membres, on procèdera à l'élection des officiers pour l'année courante.

Tous les membres et les personnes d'origine française sont priés d'être présents.

A. A. C. LARIVIÈRE,
Président.

Avis.

Une Assemblée de tous les citoyens demeurant dans la subdivision MORRIS, dans le Comté de Provencher, se tiendra à Emerson le premier jour de Juin prochain pour discuter la question de s'ériger en municipalité de comté.

L'assemblée se tiendra à la Maison d'Ecole, à 4 heures de l'après-midi.

Emerson, 3 Mai, 1877. 2f

A VENDRE.

DES Terres boisées et non-boisées à Ste. Agathe, St. Norbert, à la Rivière-aux-Rats, à St. Vital et à la Petite Pointe de Chênes. Conditions de paiement faciles.

S'adresser aux Bureaux du *Métis*.

St. Boniface, 3 Mai, 1877.

Papeterie ! Librairie !

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'école, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poétiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. a–50

Cain & Steinhoff,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,
SELLES,
FOUETS,
VALISES,
PEIGNES,
BROSSES,
ETRILLES,
ETC., ETC.

— oo —

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange

G. LANGLAULT.

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier.

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS,

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3m

AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyés ou remis directement à l'auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877. 6f.

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. la

L'Hon. J. Dubuc,
AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste, Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE
DE MANITOBA,

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg

26 Mars, 1877. aa

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. Pie de la Riviere aux Rats.

Une taure qui aura deux ans ce printemps ; poil brun rougeâtre ; et vente blanc. Pas estampée.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriété, de prouver ses droits et payer les frais encourus.

AUGUSTIN CARRIÈRE
Gardien d'Enclos.

5 avril 1877

PIANO BEATTY!
Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA.

GERMAIN ET CIE.,

IMPORTATEURS DE

Marchandises Seches,

HARDES FAITES,

Habits d'Enfants,

&c., &c., &c.,

ENSEIGNE DE

L'ETOILE D'OR.

— oo —

LA MAISON GERMAIN & CIE., vient d'importée cette saison,

120 CAISSES

de Marchandises Sèches de toute espèce.

Elle offre aujourd'hui en vente les dernières nouveautés et à des prix qui défient la concurrence avec n'importe quelle

MAISON DE LA VILLE.

Ayant l'avantage d'acheter sur les meilleurs marchés du Canada, la Maison Germain et Cie est plus que jamais disposé à donner à ses clients

Entiere satisfaction.

Il est inutile d'énumérer ici une liste de prix des Marchandises ; les circulaires que vous recevrez vous donneront tous les détails possibles.

Nous avons eu une chance extraordinaire d'acheter un

Fonds de Banqueroute en Gros de Hardes Faites

à 60 cts. dans la piastre.

VALANT 15,000.00 PIASTRES,

et nous pouvons sans perdre un POUCE DE TERRAIN vendre des habillements pour hommes et enfants à

40 pour 100 Meilleur Marche

que toute autre maison.

C'est donc un grand avantage que nous offrons.

A TOUS D'EN PROFITER.

Car c'est autant d'économie que nos clients feront.

SERVICE PROMPT ;

POLITESSE POUR TOUS.

Venez nous voir,

Que vous achetiez ou non.

Germain & Cie.,

GRANDE RUE - - WINNIPEG.

15 Mai, 1877.

Avis de l'Administration.

Nos Abonnés voudront bien se rappeler qu'en refusant le Journal ils doivent solder leur compte, sinon le journal leur sera renvoyé jusqu'au paiement.

J. C. S. ROYAL,
Gérant.



LE "METIS."

Jeudi, 17 Mai, 1877.

On dit que des particuliers ont reçu à Winnipeg la liste de la distribution des réserves des Métis d'Headingly plusieurs jours avant le Bureau des Terres. Ce petit tour de spéculation aurait été fait par quelque employé du département à Ottawa ayant des interêts en commun avec des gens de Winnipeg dans l'achat des terres de métis.

Nous attirons l'attention du gouvernement sur toute l'affaire, et nous espérons qu'il y aura enquête.

Le vif intérêt porté à la colonisation de Manitoba par notre distingué et patriote confrère du *Travailleur*, de Worcester, E.-U., l'a porté à publier un numéro spécial lors du départ des canadiens avec M. Lalime. Ce journal que nous avons reçu était bien illustré et contenait une foule de renseignements utiles et très-intéressants pour les voyageurs.

Nous signalons ce fait avec une grande satisfaction.

Le *Pioneer Press* de St. Paul contient les remarques suivantes sur les colons canadiens-français venus avec M. Lalime.

Un des principaux événements de la saison à St. Paul a été l'arrivée vendredi d'une immense colonie de personne qui vont s'établir à Manitoba. Le simple passage d'un nombre considérable d'émigrants à travers St. Paul mériterait à peine une mention spéciale ; mais lorsque quatre ou cinq cents personnes des meilleures classes de la société, et toutes dans des circonstances indépendantes, sont en route pour aller former des établissements dans l'Amérique Britannique, c'est un événement qu'attire plus qu'une attention ordinaire. Le parti d'émigration en question a été organisé dans la Nouvelle Angleterre, et est composé de canadiens et de résidents des Etats de l'Est, et comme ces colons sont tous sous le rapport des moyens pécuniaires bien supérieurs à tout semblable membre de familles que l'on voit ordinairement aller s'établir dans le Nord-Ouest, nous devons féliciter la Province de Manitoba de faire une aussi précieuse acquisition à sa population.

Nous voyons avec plaisir que les colons canadiens arrivés depuis le commencement du mois sont presque tous placés sur des terres ou installés de façon à gagner leur vie : la satisfaction est générale. Ceux qui ont voulu se donner la peine de chercher ont trouvé ce qui leur fallait en terres, en grains de semence, en animaux, et en achat à longs termes. Ceux qui ont espéré ne voir que des allouettes toutes rôties et farcies leur tomber dans le bec, ceux là seuls ont été désappointés. Ils n'auraient jamais dû sortir de leur trou ; quelques uns y sont retournés : qu'ils y restent *in pace*.

Le très-grand nombre sont satisfaits de leur entreprise, et n'aspirent qu'à faire venir leurs familles, leurs parents et leurs amis. Sans doute, il se rencontre ici et là des difficultés et des désappointements dans un établissement aussi considérable que celui dont il s'agit en ce moment ; il est impossible qu'il en soit autrement. Mais, un homme de cœur et d'énergie ne se laisse jamais rebuter par une petite contrariété de voyage ou d'impressions, et celui-là réussira toujours dans notre province.

L'ouvrage ne manque pas à ceux qui veulent travailler : on a besoin aujourd'hui de 500 journaliers sur la 14e section du Pacifique canadien dans la Province ; la semaine prochaine, l'achèvement des travaux sur la ligne de St. Boniface, Selkirk et Pembina exigera 400 hommes de plus, et avant un mois la 15e section du Pacifique canadien en demandera 500 autres

Les gages sont en moyenne de deux piastres par jour, hiver et été pour certains travaux, et la pension de $4 50 par semaine.

Nous ne parlons pas de l'ouvrage qu'on peut trouver à la ville et ailleurs ; nous ne voulons en donnant les renseignements ci-dessus que répondre à ceux qui pourraient se plaindre d'être dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Nos colons qui continuent à arriver par chaque bateau se placent principalement le long de la Rivière Rouge, dans les townships de réserve. Taché et Letellier, à la Rivière aux Marais, à la Rivière aux Rats, à Ste. Anne, à Ste. Agathe, St. Norbert et à St. Boniface.

Aux Canadiens de l'Ouest.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante que M. J. B. Morache, dont nous avons déjà salué l'arrivée—a adressé à l'un de ses amis de Vianna, Erié, Michigan Cette lettre aura sans doute un excellent effet, car l'auteur bien connu dans l'Ouest où il jouit de l'estime de ses compatriotes ne peut être suspect d'exagération. Voici cette lettre :

Winnipeg, Manitoba, 6 Mai, 1877.

MON CHER M. R.......

J'avais promis de vous écrire quand je serais rendu à Manitoba : et ce soir je n'ai rien de mieux à faire que de remplir cet engagement. Et je m'exécute avec d'autant plus de plaisir que je n'ai que de bonnes nouvelles à vous communiquer. Ainsi, après avoir visité la vallée du Manitoba, je puis vous dire que je n'ai encore vu jusqu'ici rien de plus agréable que l'aspect général de ce pays. Le terrain de la Réserve des Canadiens, surtout, est plus beau que partout ailleurs. Là, vous pouvez prendre 160 acres pour $10. et il vous est également permis d'acheter 160 autres acres voisins, au prix d'une piastre par acre. Ce dernier paiement n'est exigible que dans le cours des trois années qui suivent l'achat du terrain : et vous pouvez remettre votre terre à l'un de vos amis ou de vos fils, s'il a l'âge de 18 ans.

La qualité du sol ne saurait être plus favorable à la culture du blé : et l'avoine, l'orge, les pois, les patates, les choux, les navets, les betteraves, etc., poussent avec une rapidité étonnante. La végétation est très-prompte dans sa marche et son développement.

Aussi, le grain jeté en terre a-t-il le temps de mûrir et d'être récolté avant les gelées de l'automne. La température est magnifique : et il ne pleut pas souvent. Mais la nature du sol est si riche, que les moissons n'en souffrent aucunement.

Certaines gens qui connaissent Manitoba, comme les domaines de la Lune, prétendent qu'il y a dix mois d'hiver ici. J'invite ceux qui affirment de pareils faussetés à venir naviguer comme moi, sur les eaux de la Rivière-Rouge, depuis le 27 jusqu'au 29 avril. Arrivé à Dufferin, Manitoba, le 29 avril, je fûs fort surpris de voir les cultivateurs occupés à labourer, tout comme dans l'Ohio et le Michigan, à pareille saison. Au reste, des gens dignes de crédit, m'ont avoué que l'année dernière, les semailles avaient commencé le 11 d'avril. N'ajoutez donc pas foi à ces fables inventées sans nul doute par ceux qui pourraient avoir quelque intérêt à dénigrer Manitoba.

L'un des grands avantages que présente le pays, est l'élevage des animaux. Vous pouvez en élever en aussi grand nombre que vous le souhaitez, et le coût est purement nominal.

Depuis le printemps jusqu'à l'hiver, ils errent dans la prairie et le foin, destiné à les nourrir durant l'hiver, n'exige aucune dépense, car vous pouvez en couper une quantité suffisante sans avoir a débourser un denier.

Ne craignez donc pas de venir vous fixer à Manitoba, où vous verrez un clergé plein de dévouement et nombre de canadiens-français qui sont toujours prêts a acceuillir leurs nationaux avec cordialité, et à les aider au besoin.

Comme je le disais plus haut j'ai pris la peine de visiter la province, et je dois déclarer que son sol est supérieur et ses avantages énormes, au point de vue de l'agriculture, dans ses diverses branches.

Il en coûte sans doute de partir, mais quand le pays que nous habitons ne peut plus nous nourrir, la pensée d'un avenir meilleur, comme celui qui attend le cultivateur énergique à Manitoba—adoucit beaucoup l'amertume de l'éloignement Pour commencer ici l'exploitation d'une ferme, il faut de six a sept cents piastres : avec ce montant, en argent, on n'a rien a redouter surtout, en y mettant du courage et de la persévérance.

Je vous prie de lire cette lettre à MM..

Votre ami dévoué,

J. B. MORACHE.

NOUVELLES LOCALES.

—L'eau de la Rivière Rouge baisse rapidement.

—Les radeaux de bois de chauffage commence à arriver.

—Les patates se vendent de 25 à 30 centins le minot.

—Il n'y a plus un seul logement à louer à St. Boniface.

—Temps magnifique pour les travaux de la terre.

—M. Victor Mager a commencé a vendre de la laitue et des radis.

—M. R. Power vient d'être nommé geôlier de la prison provinciale à Winnipeg.

—Les chemins s'améliorent assez rapidement ; on dit que celui du Portage laisse encore à désirer.

—L'hon. Mr. Alfred Boyd a fait dernièrement le voyage d'Angleterre à Manitoba en 14 jours.

—Le Révérend M. Fillion est arrivé le 6 courant avec trente-six colons canadiens français.

—Une balance pouvant peser 3,500 livres doit être placé au marché de Winnipeg.

—Les gens de Winnipeg se plaignent des cas nombreux de chevaux qui prennent le mort aux dents.

—Il y a douze prisonniers, dont deux femmes, dans la prison provinciale de Winnipeg.

—Mr. Charles Lalime est reparti le sept mai pour la Nouvelle Angleterre.

—Le prix des messages télégraphiques entre Winnipeg et les Provinces de l'Est a été réduit considérablement depuis quelque temps.

—Une collision a eu lieu entre le *Manitoba* et le *Minnesota* dans le voisinage de Pembina, la semaine dernière. Peu de dommages.

—Les canadiens nouvellement arrivés ont fait chanter une grande messe d'action de grâces la semaine dernière.

—Les règlements au sujet du transport et de l'emmagasinage de la poudre sont publiés cette semaine dans la *Gazette Officielle*.

—Nous apprenons que Mr. le Docteur Guillemot, de Toledo, Ohio, E.-U., doit s'être embarquer le 14 du courant, en route pour Manitoba.

—Les *Scrips* de chefs de famille Métis qui se sont vendus jusqu'à $115 et $125 ont baissé de prix. Ils sont maintenant à $100.

—Mr. Lapierre, de Montréal, qui étaient ici en 1872 est revenu ces jours derniers et doit ouvrir un magasin de chaussures à Winnipeg.

—Une grande partie des nouveaux colons canadiens ont déjà acheté des terres et commencent leurs semailles.

—L'Hon. M. James McKay qui a eu une attaque violente de rhumatisme est mieux depuis quelques jours.

—Un nommé Hahler a tenté de se suicider ces jours derniers en se jetant dans la Rivière Rouge ; mais il a été retiré par James Robinson.

—La liste de distribution des terrains reservés aux enfants métis des paroisses de St. John et Headingly est publiée.

—Une action a été intentée contre la corporation par l'inondation qui a eu lieu dans les environs du marché.

—Mr. Hubert Rousseau, de St. Norbert, vient d'inventer une presse à foin d'un fonctionnement très facile.

—Les petits lacs et mares d'eau sont remplis de canards et d'oies sauvages. Les chasseurs ont beau jeu.

—L'huile de charbon qui pendant quelques jours s'est vendu jusqu'à $2. le gallon est revenue à 60 centins

—Le Major Nesbitt doit bientôt se rendre au Fort Francis pour prendre charge du Bureau Local des Terres de la Puissance établi en cet endroit.

—Un parti de 45 hommes a quitté Winnipeg ces jours derniers pour aller construire la ligne télégraphique du Pacifique canadien, à l'Est du Portage du Rat.

—En revenant du feu du Dominion Hôtel l'autre jour, un pompier nommé Fisher est tombé de voiture entre les roues te s'est fait casser une jambe.

—La traverse n'a pas fonctionné ce matin entre St. Boniface et la ville, et les côtes sont de vrais cassecous. Nous signalons ces faits à l'Hon. M. Norquay.

—Mr. James Henderson a loué de la corporation de Winnipeg tous les revenus du marché, et est autorisé à faire payer un droit à toute personne qui vient vendre dans la cité.

—Les gens de Selkirk se proposent de célébrer aussi pompeusement qu'ils le pourront le 24 mai, fête de la Reine. Le *Swallow* fera un voyage de plaisir de Winnipeg à Selkirk ce jour là

—La Cour de Comté de Provencher a siégé hier à St. Norbert, celle de Marquette Est doit siéger demain à St. François Xavier. Ces deux cours sont présidées par Son Honneur le juge Bétournay.

—Les ateliers du *Métis* sont aujourd'hui emmenagés dans la maison ci-devant occupée par M. L. Ferland, meublier, en arrière de la résidence de l'Hon M. Royal, St. Boniface.

—Le Révérend Père Allard est parti ces jours derniers pour aller donner une mission aux Métis et Sauvages Catholiques établis dans le bas de la Rivière Rouge. Il doit passer une couple de semaines au milieu d'eux.

—Un certain nombres d'hommes qui ont fini le terme de leur engagement dans la Police Montée sont en route pour revenir. Plusieurs jeunes gens espéraient s'engager pour remplacer ceux qui quittent la Force de Police ; mais il parait que les nouvelles recrues doivent être engagées dans les Provinces de l'Est.

—Une compagnie de transport avec un capital de $200,000 vient d'être incorporée par lettres Patentes du gouvernement de la Puissance, dont le but est d'établir des lignes de bateaux à vapeur pour le transport des passagers et du fret, sur les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis

—Les charroyeurs d'eau de Winnipeg ont présenté au Conseil de Ville une pétition signée par presque toute la population de la cité, demandant qu'il soit construit une chaussée qui leur permettre d'aller puiser à une petite distance du bord une eau un peu moins vaseuse. Il parait que la pétition n'a pas été prise en considération.

COLONISATION.

Détroit, Michigan.

Vendredi, le 20 avril, lors du passage en cette ville, de Mr. J. E. Têtu, agent d'immigration de la Puissance du Canada, à Dufferin, il y a eu assemblée des citoyens canadiens français dans la salle de l'école du Sacré-Cœur (Rue Fort, entre J. Campau Av. et la rue Chêne). Suivant la coutume, les citoyens se formèrent en assemblée, convoquée par le Dr. R. Tanguay qui fut élu Président. Mr. B C. Gagnon, Principal de l'Ecole du Sacré-Cœur, fut nommé Secrétaire.

Les officiers ayant pris leurs siéges, Mr. J. E. Têtu se leva et dans un discours bien approprié à la circonstance, fit une excellente description de Manitoba et des immenses avantages qu'offre le gouvernement à toutes les classes d'immigrants et aux canadiens français résidant dans les Etats-Unis. Il répondit aussi avec clarté et précision à toutes les questions qui lui furent adressées.

Mr. J. E. Têtu ayant terminé son discours, les résolutions suivantes furent proposées.

M. le Dr. Delbault propose, secondé par M. Siméon Vézina, un vote de remerciements à l'Hon. C. A. P. Pelletier, pour l'énergie et l'activité qu'il déploie pour procurer aux canadiens qui résident aux Etats-Unis, les avantages de se repatrier dans les fertiles terres de Manitoba.

Mr. le Dr. Tanguay propose, secondé par M. Edouard Rassicot, un vote de remerciements à Mr. J. E. Têtu, agent d'immigration de la Puissance du Canada, pour toutes les informations qu'il a bien voulu donner touchant Manitoba.

Mr. B. C. Gagnon lut ensuite une adresse aux canadiens qui doivent partir prochainement pour Manitoba.

Voici cette adresse qui parle d'elle même.

Biens chers compatriotes,

Permettez avant de nous laisser, que nous venions vous exprimer nos vifs sentiments de regret que cause votre départ d'au milieu de nous ; mais nous sommes amplement récompensés par la perspective que vous allez sur les traces de ces vaillants pionniers français, qui s'exilèrent volontairement de leur patrie, pour venir défricher les forêts jusqu'alors vierges des bords du majestueux St Laurent. Oui, braves canadiens, vous MM. Fournier, Charrier, Dumas et autres, les premiers de cette phalange de pionniers qui iront s'établir dans les fertiles terres de Manitoba, nous formons pour l'avenir, les meilleurs vœux de bonheur et de prospérité. Allez, vous emparer du sol qui fait l'homme honnête et laborieux ; l'homme qui ne connait point les noirs soucis de ceux qui n'attendent leur pain quotidien que du pénible travail de leurs mains pour gagner leur subsistance. Possesseurs d'un terrain qui vous fournira une honnête aisance, vous vous trouverez doublement récompensés des sacrifices que vous faites aujourd'hui, et des fatigues que vous endurerez, lorsque vous verrez devant vous des vastes champs d'épis qui se balanceront au gré des vents, une étable bien fournie d'animaux et un grenier surabondant de grains.

Partez, braves pionniers, vous saurez surmonter d'un pas ferme et inébranlable, les difficultés qu'il plaira à la divine Providence de semer sur vos pas, et bientôt, vous saurez dire, j'en suis sûr, à vos compatriotes de Détroit, que dans Manitoba, vous avez trouvé le bonheur et la prospérité. Dans peu de temps, d'autres vous suivront dans ces lointaines plages, lesquelles après tout, sont votre patrie ; car là, vous retrouverez vos prêtres dévonés, là, vous retrouverez votre langue, vos coutumes et vos usages. Nos meilleurs souhaits vous accompagnent dans votre noble et généreuse démarche.

Je ne puis terminer cette trop courte adresse, sans adresser à M. J. E. Têtu, agent d'immigration de la Puissance, résidant à Dufferin, nos meilleurs remerciements pour toutes les informations qu'il a bien voulu nous donner ce soir, touchant ces fertiles contrées. M. Têtu mérite toute notre sympathie pour l'activité qu'il déploi à procurer à ses compatriotes des Etats-Unis une honnête aisance dans son pays d'adoption.

Biens chers compatriotes, soyez certains que votre souvenir restera gravé dans notre mémoire, et que bientôt nous aurons des nouvelles favorables de ceux, au sort desquels, nous nous intéressons si vivement. Courage et persévérance, des cœurs amis vous attendent là-bas, qui sauront vous détourner des ennuis que causent la séparation, et vous feront jouir par avance, des délices ineffables que procure le séjour de la campagne.

Il fut proposé par P. Jarrait, Ecr., secondé par M. Dumas, Ecr., que nous regrettons sincèrement l'absence forcée du Docteur Whiteferd, le zélé agent d'émigration de l'Ouest, de cette assemblée.

Que nous désirons exprimer notre admiration pour l'activité qu'il déploie dans l'accomplissement de ses devoirs si ardus et de l'empressement dont il fait preuve pour l'amélioration de la position sociale de ses nationaux.

Après l'assemblée, Mr. Têtu fut reconduit à la station par une délégation nombreuse et enchantée de sa visite.

R. TANGUAY, Président,
B. C. GAGNON, Secrétaire.

21 avril, 1877.

Un mot sur la Propreté.

Il est une remarque qui m'a vivement frappé : c'est qu'un bon ouvrier,—ouvrier tapissier, ouvrier menuisier, ouvrier serrurier, que sais-je,—tient tous ses outils dans un état de propreté admirable ; pas une tache, pas une brèche, pas de rouille surtout : qu'ils soient en fer ou en acier, ils brillent véritablement comme s'ils étaient en argent

Mais, mais.........écoutez-moi bien et ne vous fâchez pas, entre amis on se dit ses vérités ; quel contraste souvent entre les outils et celui qui les emploie ! Je sais très-bien que pour travailler on ne peut avoir du linge blanc, ni des pantalons à la mode ; vous pourriez en avoir que je ne vous les conseillerais même pas. L'économie, l'économie, c'est la fortune d'un ménage, l'aisance, ou tout au moins, le nécessaire pour les jours de repos : mais ce qui ne coûte rien, ce que la simple prudence conseille pour les travaux manuels, c'est la propreté des parties du corps exposées aux contacts journaliers. On néglige de netoyer, de laver ses mains, ses bras, son cou, son visage, et qu'arrive-t-il ? C'est que le moindre *bobo* s'envenime, c'est qu'une simple écorchure devient souvent une maladie.

Ce qu'il y a de déplorable c'est que des ouvriers,—j'en ai connu,—mettent une sorte de fierté à ne pas s'occuper de semblables détails. J'ai soigné un brave garçon que, dans son atelier, on avait surnommé *Mademoiselle*, parce qu'il se lavait régulièrement et qu'il se peignait tous les jours !

L'hygiène, hélas ! a ses incrédules, comme la religion, comme la vérité ; mais à ces ricaneurs, mes amis je n'ai qu'une seule phrase à répondre. Allez faire une petite visite à l'hospice Saint-Louis, à Paris.

C'est dans cet hôpital que ce trouvent spécialement réunies et soignées les maladies de la peau. Or, s'il nous était donné de passer la revue minutieuse de cette redoutable collection, si nous reflechissions ensuite que le plus grand nombre de ces dartres, lèpres ou ulcères sont causés par la malpropreté, bien loin de tourner en ridicule ceux qui se lavent, se peignent, etc., on les imiterait. Eh bien ! c'est au nom de votre santé que je vous le demande; des lavages quotidiens, des lavages solides, de l'eau, de l'eau, un gros linge et frottez ferme !—Si vous vous écorchez à cet exercice, vos écorchures sé guériront vite, je vous le garantis.

OBITUAIRE.

Les Sœurs Grises viennent de faire une perte bien regrettable en la personne de la révérende sœur Marie Rose Coutlée, décédée, lundi soir, 9 avril, dans sa 63ème année, après en avoir passé près de 47 dans leur communauté.

Cette vénérable religieuse était un type de la femme forte qui fonda cet établissement ; comme la pieuse fondatrice, Mme. d'Youville, elle aimait les pauvres plus qu'elle-même et se sacrifia si généreusement à leur service qu'on a lieu de penser qu'elle abrégea ses jours par les privations et les rudes travaux qu'elle s'imposa pour eux dans les différentes maisons qu'elle a fondées.

Entrée bien jeune à l'Hôpital Général, elle déploya dès les premières années une activité, un dévouement qui fit présager dès lors combien elle serait utile à son institut.

En effet, à 34 ans à peine, elle fut élue et mise à la tête de sa communauté qu'elle gouverna 5 ans. Les pauvres se souviendront de ce temps où son grand cœur se manifesta si libéralement. Elle avait des soulagements pour toutes les misères, des consolations et des larmes pour toutes les blessures. Après avoir ainsi porté le poids de la supériorité avec tant de mérite, elle fut appelée à fonder l'Hospice St. Joseph, rue de la Cathédrale, que monsieur Berthelet venait d'offrir aux Sœurs Grises.

Toute fondation demande des sacrifices et de grands sacrifices. La Révde Mère Coutlée ne recula devant aucun. Elle ouvrit sa maison aux pauvres autant qu'il y eut d'espace. Bientôt on vit cet Hospice s'accroître considérablement ; un grand nombre d'orphelines y reçurent avec le pain et l'abri une éducation qui releva leur infortune. Elles apprirent à travailler en même temps qu'on leur fesait suivre une classe proportionnée à leur condition. Plusieurs aujourd'hui gagnent leur vie d'une manière irréprochable par le talent de la couture, d'autres ont eu l'avantage de se bien placer dans la société.

L'Hospice St. Joseph n'est pas la seule maison qui fut l'objet du dévouement de la bonne Sœur Coutlée. L'Hospice Lajemmerais, de Varennes, l'Hôpital St. Joseph, à Chambly, témoigneraient ici de son grand courage. Les missions de la campagne doivent être les plus pénibles. Elles ont pour l'ordinaire peu de moyens de subsistance, il faut y travailler et beaucoup travailler. On la vit souvent s'occupant à des travaux audelà de ses forces et qu'on ne devait pas attendre d'une personne de son sexe, et se priver des choses les plus nécessaires afin de nourrir les malheureux.

Enfin au commencement de 1875 une des assistantes venant à mourir, la communauté qui n'avait pas oublié le mérite de la Mère Coutlée l'appela à remplir l'importante charge restée vacante. Ce qu'on espérait bien lui voir occuper longtemps quand la mort frustra les espérances.

Les jours de sa maladie furent l'écho de sa sainte vie. La soumission la plus chrétienne brilla en son beau jour ; souffrante depuis quelques jours seulement, il devait lui en coûter de voir arriver la mort si brusquement. Elle n'eut qu'un mot à dire : "Mon Dieu, que votre sainte volonté s'accomplisse." C'était là, la devise de toute sa vie.

Pauvres et orphelins approchez de sa tombe vous avez perdu une mère, elle en avait pour vous tous les sentiments. Néanmoins consolez vous. Quand tout nous quitte ici-bas il y a une espérance là haut Vous y retrouverez cette mère tant vénérée.

Et vous parents bien aimés, sèchez vos pleurs, elle est une gloire et une consolation pour votre famille si chrétienne. Au ciel elle vous attend.

N B.—La Révde Mère Coutlée est née aux Cèdres, comté de Soulanges, le 16 novembre 1814 de feu Louis Pierre Coutlée, écr., ancien capitaine et major de milice et de feue Dame Marie Rose Watier ; sa grande tante, la Révde mère Thérèse Geneviève Coutlée a été supérieure de la même communauté à 29 ans et est morte en 1814, après 57 ans de profession.

Elle était sœur de Révde sœur Gertrude Anastase Coutlée, qui est à la Rivière Rouge depuis 1844, de Louis M. Coutlée, écr. d'Aylmer, shérif pour le district d'Outaouais, de D. A. Coutlée, écr, ex-député de Soulanges, et de MM. Benjamin et Siméon Coutlée, de cette ville ; et la tante de Louis N. P. Coutlée, ecr, avocat de Hull, de Révde Sœur Ste Firmine, de la Congrégation Notre Dame, de l'ex-zouave O. C. Coutlée, de J. L. Coutlée de Montréal, et de plusieurs autres neveux et nièces.

Les funérailles de la Révérende Mère Coutlee, ont eu lieu le 12 avril, dans la chapelle des Sœurs Grises, rue Guy. La chapelle était remplie par une foule de parents et d'amis de la défunte.

Le service a été chanté par le Révd. Messire Arraud, S.S., assisté de MM Peladeau et Cherrier, comme diacre et sous diacre.

Sa Grandeur Mgr. de Montréal a fait l'absoute.

VARIETES.

Henri Heine disait un jour à un ami :

—Ah ! que je m'ennuie..............

Voilà le moment de l'année ou j'ai l'habitude de voyager............ et je ne sais pas où aller !.........

L'ami lui répondit :

—Avez-vous été en Angleterre ?

—Non, dit Heine.

—Alors pourquoi n'y allez-vous pas.

—Il y a trop d'Anglais, fit le poëte, avec ce sourire fin et mélancolique qui disait tant de choses.

* * *

Dans une grande ville de Normandie un professeur de physique venait de faire une lumineuse leçon, avec expérience à l'appui, sur la théorie du rayonnement de la chaleur, de Dulong.

La leçon terminée, le professeur, s'adressant à l'auditoire d'un air triomphant, s'écrie : "Il me semble que cette démonstration vaut bien quelque chose."

—Allons-nous en ! fit un brave Normand à son fils ; on va quêter.

* * *

Echo de la messe de minuit.

Entendu sur le chemin de l'église entre amoureux :

—Tu frissonnes, mon ami ?

—Ce sont des frissons *de bonheur*.

—Ça m'étonne ; *car il est tard !*

Un père donne à son fils—âgé de dix ans—une leçon de cosmographie très-élémentaire :

—Vois-tu, lui expliquait-il, lorsqu'il fait jour pour un côté de la terre, il fait nuit pour l'autre. Ainsi, quand nous nous couchons, les Chinois se lèvent.

—Papa, fait le gamin précoce, je n'épouserai jamais une Chinoise.

* * *

Un célibataire de quarante ans demandait, il y a quelques mois, une jeune rentière en mariage.

—J'ai, dit-il à son futur beau-père, une rente de 500 francs et deux belles campagnes.

Le mariage conclu :

—Quelles sont vos campagnes, demande la jeune femme ?

—Mais, répond le mari, celles de Crimée et celle d'Italie.

* * *

Impromptu du jour de l'an.

Le galimatias qui suit était adresse *au bas* d'une jeune personne et accompagnait en guise d'étrennes, une bouteille d'eau de senteur :

Cher bas,

—Demain, chez tes pareils, tout le monde en liesse,

—Avant de mettre un pied, y mettra ses deux bras.

—Mais j'ai grand' peur, ma foi, que ta jeune maitresse

—Ne tombe de son haut à l'aspect de son bas

—Que veux-tu ? si j'avais tout ce que je n'ai pas,

—Je te ferais pour sûr une étrenne splendide.

—Pour cette fois, n'ayant rien de solide, hélas !

—A t'offrir en cadeau, je t'emplis de liquide.

* * *

St. Yves a mérité, après sa mort par ses vertus éminentes, d'être placé sur les autels, et il est devenu depuis le patron des avocats. Sa fête a été fixée au 19 mai et l'Eglise chante en ce jour dans ses hymnes, la strophe suivante, qui est bien propre à faire le sujet des méditations de nos avocats :

Sanctus Yvus erat brilo
Advocatus et non latro
Res miranda populo.

Saint Yves était Breton
Avocat mais non larron
Chose étonnante pour le peuple.

On connait la légende populaire qui rapporte les moyens dont se serait servi St. Yves pour entrer au ciel. Arrivé à la porte du ciel, il aurait frappé. St. Pierre s'étant présenté et le dialogue suivant se serait engagé :

St. Pierre : Qui est là ?

St. Yves : C'est Yves qui demande à entrer au ciel.

St. Pierre : Quel Yves : Yves l'avocat, mais ne sais tu pas qu'il n'y a pas de paradis pour les avocats ? impossible de te permettre d'y entrer !

St. Yves, après maintes sollicitations et voyant St Pierre inflexible, se serait ravisé et aurait prié St. Pierre de ne lui laisser mettre que le nez dans le ciel.

St. Pierre touché : Va pour le nez. Alors Yves tournant le dos au grand saint, serait entré a reculon dans le ciel, de façon à ce que son nez y entre le dernier, et une fois entré il n'aurait plus voulu en sortir.

Tant est forte l'opinion populaire qu'il n'y a pas de paradis pour les avocats, que l'on ajoute que St. Yves n'y a pu pénétrer qu'au moyen d'un tour d'avocat.



Reclamations Contradictoires sur les terres d'Occupants.

—— (oo) ——

AVIS est par le peésent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comté de Provencher, le 3ème jour de juillet prochain, à dix heures de l'avant midi, pour entendre telles réclamations que les parties pourront désirer de faire régler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Intérieur. La liste de ces réclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Régistrateur du Comté en conformite de la 38 Victoria chapitre 52, 8ème clause. Les parties réclamant devront aussi attester sous serment ou par déclaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre réclamation contradictoire, de leurs réclamatiods et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry, 27 Mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

—— : oo : ——

LISTE DES RECLAMATIONS.

PROVENCHER.

NOM DU RÉCLAMANT.	Paroisse Lot No. (Description de la terre)	No. dans le Régistre de la Cie. de la B. d'Hudson. (Description de la terre)	Superficie en acres.	REMARQUES.
RÉCLAMATIONS DANS LA PAROISSE DE STE. AGATHE.				
Paul Larond	1	....		
David Godon	23	....	116	Réclamée aussi par Ant. Colin.
Marie Roy Gosselin	35	....	114 5	
do "	37	....	95 64	
Albert J. Fawcett	41	....	103 03	Réclamée aussi par Angelique Gosselin.
			106	
Maxime Marion	95	....		Réclamée aussi p. Roger Marion
Daniel Bracennier	41	....	154	" " Justine Braconnier.
			109	
Solomon Venne	541	....	200 97	Réclamée aussi p. P. Cullen.
Antoine Pilon	610	....	140	" " J B Dupuy, sr
Baptiste Dubois	612	....	138 5	" " J B Dupuy, jr.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE STE. ANNE.				
Auguste Harrison	68	....	201	Réclamée aussi par John H. McTavish et Daniel Carrière.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. NORBERT.				
Geneviève G. Stanley	51	....	106 40	Réclamée aussi par Jérémie Cardinal et André Parisien
Cyrille Marchand	52	....	246 20	Partie de ce lot est réclamée par G. Zaste.
Louis Morand	79		84 50	Réclamée aussi p. J. Montreuil.
W. J. Watson	104 et 105	384 353 et partie de 352	94 50	
			97 80	" " V. Beaupré.
Joseph Lecomte	117	parties de 351 et 352 338	74 40	Partie de ce lot est réclamée par P. Sutherland.
Bonaventure Parisien	213	....	106 80	Réclamée aussi par A. G. B. Bannatyne.
André Parisien	219	....	97 50	Réclamée aussi par Angelique Fontaine.
Baptiste Charette	220	....	92	Réclamée aussi par Gonzague Zaste.

RECLAMATION EN DEHORS DES ETABLISSEMENTS.

	Section.	Township	Rang.	
George Parker	20 et 29	8	1 Est.	Réclamée aussi p. John Parker.



AVIS.

En conformité de la sixième section de la 40ème Victoria Cap. 11, intitulé : " Acte pourvoyant à l'établissement d'une Université Provinciale." Je donne avis qu'il est maintenant ouvert à mon bureau un Régistre où seront entré les noms de tous les gradués, mentionnés dans la cinquième section du susdit acte, sur preuve satisfaisante de qualification, et sur paiement d'honoraires de deux piastres.

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 14 Avril, 1877.

Maison a Louer.

Un logement à St. Boniface, Rue Dumoulin, pour une petite famille.

S'adresser aux Bureaux du *Métis*.

St. Boniface, 26 Avril, 1877.



Maison a Louer.

Une Maison fesant l'angle Sud Est des Rues St. Joseph et Dumoulin.

S'adresser aux Bureaux du *Métis* ou à

J. A. N. PROVENCHER, à Winnipeg.

St. Boniface, 26 Avril, 1877.



LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabriqué dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliqués à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections ; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de 'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciées :

Prix Extremement Bas pour

ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comté du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis.*

ADRESSE :

ALLEGER, BOWLBY & Cie,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, T. B. MCMURTRIE,
C. P. BOWLBY, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a.

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.



These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA—A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

" Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

" Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

" Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty, si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANNO BEATTY !

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

" Nous avons reçu le Piano, et persons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger. Si vous voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr., Edwardsville, Ill., dit :

" Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues

S'adresser à

DANIEL F. BEATY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Daniel F. Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacité pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais été atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLEGANT ET FINI,

et en une grande variété dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt.

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mécanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR CTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New-Jersey, E.-U.-A